

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2015

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Claire BECASSE, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Daniel RAYER.

Absents excusés: Flavien MARQUES, Eric MARCHERAT.

Juliette MOLLARD a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2015

Le compte rendu de la séance du 08 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2015-20 ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX ET COULOMMIERS AU SDESM

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-33 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

2015-21 APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMEP

Entendu l'exposé du Maire sur la nécessité de modifier les statuts suite à l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au S.M.E.P du Grand Provinois,

Vu l'arrêté Préfectoral 2015/DRCL/BCCCL n°16 du 13 février 2015 portant représentation-substitution de la Communauté de Communes Bassée-Montois au Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois,

Vu la délibération du comité syndical en date du 26 mars 2015, visée par la Sous-Préfecture de Provins le 10 avril 2015, décidant des modifications des statuts du S.M.E.P du Grand Provinois,

Vu les Statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois modifiés,

Considérant que la délibération et les statuts ont été notifiés aux 42 communes de Bassée-Montois et à la Communauté de Communes du Provinois le 14 avril 2015 et qu'il appartient au conseil municipal de délibérer dans un délai de 3 mois,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les modifications de statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois.

2015-22 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE-MONTOIS POUR LE REVERSEMENT DE LA TEOM

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par arrêté préfectoral n°2014/DRCL/BCCCL/106 en date du 6 novembre 2014, la Communauté de Communes Bassée-Montois exerce depuis cette date la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés",

Considérant que la prise d'effet de cette compétence est postérieure au 15 octobre, date limite pour que les services fiscaux puissent intégrer ce nouvel assujetti dans les rôles de taxe foncière, la Communauté de Communes n'a pas été en mesure de voter ses taux de taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015. Par conséquent, la Commune a dû fixer le taux de la TEOM et qui en percevra le produit,

Considérant que la Communauté de Communes devra s'acquitter des cotisations auprès des syndicats, il est donc nécessaire de fixer par convention les modalités de reversement à la Communauté du montant des cotisations 2015 appelée par le Syndicat pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Bassée-Montois,
- Précise que le reversement de la cotisation se fera comme suit :
 - Au mois de juin 2015 : 6/12^{ème}
 - Au mois de Septembre 2015 : 3/12^{ème}
 - Au mois de décembre 2015 : le Solde du montant de la cotisation appelée par le syndicat

2015-23 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2015 du service assainissement comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21	Art. 21562	- 94 €
Chapitre 040	Art. 281562	+ 94 €

2015-24 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNE

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2015 de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 73	Art. 7331	- 31 849 €
-------------	-----------	------------

DEPENSES

Chapitre 014	Art. 7398	+ 31 849 €
--------------	-----------	------------

2015-25 EMPRUNT POUR FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Mr le Maire expose que pour financer les travaux de remplacement des branchements en plomb sur l'ensemble de la Commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 60 000 Euros.

Quatre organismes ont été contactés : la CDC qui n'accepte de financer uniquement le montant HT, Dexia qui de part leur situation, ne peut répondre favorablement à notre demande, la Caisse d'Epargne qui n'a pas répondu et le Crédit Agricole.

Il présente donc la proposition faite par le Crédit Agricole.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1^{er}

La Commune de Meigneux - budget assainissement - contracte auprès du Crédit Agricole, un emprunt de la somme de soixante mille euros - 60.000 € - au taux effectif global fixe de 2.60 % et dont le remboursement s'effectuera en 25 ans, avec une périodicité trimestrielle des échéances.

Frais de dossier : 90 €

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt.

2015-26 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNE DE DONNEMARIE-DONTILLY POUR LES TARIFS DES FRAIS PRE, POST ET PERI SCOLAIRES

Mr le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune de Meigneux et la commune de Donnemarie-Dontilly. Cette convention permet aux administrés de la Commune d'avoir des tarifs identiques à ceux des administrés de Donnemarie-Dontilly concernant les prestations de cantine et de garderie pré et post scolaire.

En signant cette convention la commune s'engage à prendre en charge le différentiel de tarification résultant des tarifs dits extérieurs et les tarifs appliqués aux familles utilisatrices de ces prestations et domiciliées à Donnemarie-Dontilly.

Après discussion, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention de partenariat avec la commune de Donnemarie-Dontilly.

CALENDRIER DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP)

Monsieur le Maire donne connaissance du chiffrage de l'Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) et rappelle que cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en préfecture.

Après discussion il est décidé d'établir le programme des travaux comme suit :

- 2016 :

- Bâtiment Maire

Coût prévisionnel : 8 800€ HT

- 2017 :

- Salle communale
- Boulodrome
- Cimetière

Coût prévisionnel : 6 250€ HT

- 2018 :

- Local secrétariat
- Eglise

Coût prévisionnel : 7 010€ HT

Il est précisé que certains travaux pourront être réalisés par nous-même.

AFFAIRES DIVERSES

- Mme Samson et Mr Rayer donnent compte rendu de la réunion syndicale du SMETOM à laquelle ils ont assisté :

- le contrat avec la Ste Véolia pour le ramassage des ordures ménagères se termine au 31 décembre 2015. A compter du 1^{er} janvier 2016, la collecte sera assurée par la Ste Ourry. Celle-ci procédera au ramassage avec des camions non robotisés pour un coût moindre.
- Un diaporama de la déchetterie automatisée de Bordeaux leur a été présenté. Ce type de déchetterie pourrait remplacer à l'avenir nos déchetteries. Les principaux avantages sont : moins de transport du fait du compactage des déchets, accès réglementé par lecture des plaques d'immatriculation, hangars sécurisés pour certains déchets sensibles aux vols. Toutes ces mesures permettraient à terme de réduire le coût de fonctionnement de ces déchetteries.
- Le syndicat met à disposition des conteneurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ce remplacement est gratuit, il suffit d'en faire la demande par courrier au Smetom.

- Suite au retrait des panneaux de signalisation rue de Brie, certains conseillers ont fait part de leur désaccord.

Pour mettre un terme au débat, Mr le Maire demande aux conseillers de donner leur avis sur l'opportunité de remettre en place ces panneaux. A l'issue du vote, les panneaux ne seront pas remis en place à 4 voix contre – 3 voix pour et 2 absentions.

- Mr le Maire :

- propose de se retrouver le mercredi 15 juillet à 18h à la salle communale pour étudier une solution pour stocker les anciennes chaises, ainsi qu'un rangement pour l'autolaveuse.
- informe que les travaux de voirie rue de la Vallée Gobin ont débuté ce matin.
- informe que l'harmonie du "réveil du montois" souhaite faire une prestation gratuite le 28 novembre 2015 à la salle communale.
Le conseil municipal donne son accord.

- Mr Guay informe qu'il serait nécessaire de faire procéder à l'élagage des chemins communaux. Et de faire une demande à la commune de Rampillon pour élaguer le chemin en limite de commune.

Séance levée à vingt-et-un heure cinquante

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 10 juillet 2015

Le Maire,